

« 15^{ème} Sud-Yvelines, Rambouillet Territoires »

Samedi 22 et dimanche 23 mai 2021

organisée par l'US Poigny - Rambouillet Cyclisme avec l'aide de la Com. PHSY et de clubs voisins FSGT

1^{ère} étape, le samedi 22 mai - Poigny / Gazeran (78) Contre La Montre individuel (prologue) de 4,350 Kms					
Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à
Toutes catégories	7h15	le 1 ^{er} à 8h15	4,350 Kms	En ligne	100 par catégorie
Dossards	Mairie de Poigny-la-Forêt				
Départs	Mairie de Poigny-la-Forêt D107				
arrivées	sur la C2 Route de Poigny à Gazeran				
2^{ème} étape, le samedi 22 mai - Orphin (passage proche Marchais Parfond) (78) circuit de 14,350 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
HC/1/2/3	13h30	14h15	88 Kms	6 T + A	100
4/5/6	13h30	14h16	59 Kms	4 T + A	100
Emargements - Départs	Mairie d'Orphin				
arrivées	D176 haut de côte route de Sonchamp				
3^{ème} étape, le dimanche 23 mai - Le Perray en Yvelines/ Le Perray en Yvelines (78) Contre La Montre par équipes de 12 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
Toutes catégories	7h45	1 ^{ère} équipe à 8h15	12 Kms	En ligne	35 équipes
Emargements - Départs	D61 Rue du Roseau (devant les Docks du Perray) au Perray en Yvelines				
arrivées	D910 Rue de Paris au Perray en Yvelines				
4^{ème} étape, le dimanche 23 mai - Poigny par Gazeran, Raizeux, Béchereau (78) circuit de 16,8 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
HC/1/2/3	13h45	14h15	85 Kms	5 T + A	100
4/5/6	13h45	14h16	52 Kms	3 T + A	100
Emargements - Départs	Mairie de Poigny-la-Forêt				
arrivées	sur la C2 Route de gazeran (haut de côte au niveau Relais Hertzien)				
<p>Extrait du Règlement de l'épreuve : Article 1 : « 15^{ème} Sud Yvelines, Rambouillet Territoires » est une course qui se dispute sous l'égide de la FSGT, avec son règlement spécifique, en 4 étapes et par équipes de 4 à 5 coureurs. <u>Epreuve ouverte aux autres fédérations</u></p> <p>A chaque étape : Les deux dossards devront impérativement être épinglés au dos du maillot</p> <p>Article 2 : Epreuve limitée à 100 coureurs par tranche de catégorie ou 35 équipes sur l'épreuve</p> <p>Article 3 : Chaque équipe engagée devra obligatoirement mettre à disposition de l'organisateur, un signaleur pour assurer la sécurité.</p> <p>Article 4 : L'autorisation préfectorale rappelle, que toutes les compétitions sur la voie publique doivent impérativement emprunter que la partie droite de la chaussée</p> <p>Article 5 : Pour les deux épreuves en circuit, les voitures suiveuses de dépannages seront limitées à trois véhicules de club maximum .. Pour le prologue aucune voiture ne sera tolérée sur le parcours. Ainsi que le retour des coureurs en sens inverse</p> <p>Article 6 : En cas de crevaison ou d'incidents mécaniques, le coureur pourra reprendre sa place dans le groupe auquel il appartenait ..</p> <p>Article 7 : Classement Général, le temps du CLM par équipe ne sera pas le temps réalisé. La Première équipe garde son temps, la deuxième sera classée à 15 secondes, la 3ème a 10 secondes de la deuxième et ensuite 5 secondes entre les équipes selon le</p> <p>Article 8 : Tous responsables d'équipe, coureurs, parents et spectateurs devront respecter les Communes et leurs habitants qui les reçoivent, que ce soit par le geste, la parole ou l'abandon d'emballages / détritiques (ex: tubes énergétique). Si non respect de ces instructions, le coureur et l'équipe seront mis hors course.</p>					
<p>Renseignements pour recevoir la plaquette descriptive luc.lamy@wanadoo.fr ou bourdinolivier@hotmail.fr</p> <p>Engagements Auprès de : Luc LAMY – 4 bis rue de la Breloque 78610 LE PERRAY EN YVELINES</p> <p>Tarifs : 70 € pour caution si le signaleur de l'équipe engagée ne se présente pas au départ</p> <p>100 € pour une équipe (4 ou 5 coureurs) de licenciés purement FSGT</p> <p>.. 120 € pour une équipe de licenciés UFOLEP ou FFC (voir règlement) et pour les équipes Mixtes FSGT/UFOLEP/FFC</p> <p>. (5 € de plus par coureur hors FSGT) Chèques à l'ordre de : USPRC (ne seront pris en compte que les engagements</p> <p>. par courrier postal accompagnés du règlement) Engagements clos le mardi 11 mai 2021</p>					